



Mairie d'Amayé
sur Orne

La Gazette d'Amayé

N° 19

Réunions publiques

Peu d'affluence (12 et 8 habitants) aux deux réunions publiques des 20 avril et 25 mai derniers.

Les points abordés : la vitesse excessive des véhicules sur la commune, l'Adsl, l'antenne relais téléphonique, le fleurissement de la commune et toute une série de remarques de nature plus individuelle (écoulement des eaux, nuisances de voisinage ...).

La dernière réunion publique se tiendra le mercredi 29 juin à 20h30, salle communale. Les rues concernées : Grande rue, route de Trois

Monts, impasse des Sources, rue de la Porte Bleue, impasse de la Mare des Saules, route de Vieux, route d'Avenay, rue Saint Lambert, rue des Jardins, impasse de la Cour Toussaint, rue des Glaçons, rue des Godets, impasse des

Godets, impasse des Vaux, impasse de Vayande.

Un bilan général pourra alors vous être présenté.



Les conseillers municipaux à votre écoute.

Actualité municipale

• L'association des "Gais Lurons" a fait parvenir à la mairie une lettre nous informant de sa dissolution ! M. Brustier est un technicien qui est maintenant fréquemment en déplacements et M. Lucas est très pris par son travail de chef d'entreprise. Nous prenons acte de leur décision qui est définitive. Nous tenons toutefois à les remercier chaleureusement pour le travail d'animation qu'ils ont effectué et les décors qu'ils ont réalisés avec leurs épouses, à l'occasion des fêtes de fin d'année. Nous espérons que, dans la commune, d'autres sauront prendre la relève, afin que notre village continue à organiser des rencontres qui créent du lien social et d'indispensables moments de convivialité. (Marc Boilay)

• Une commission mixte voirie – urbanisme s'est réunie le 18 mai, afin de déterminer les mesures à prendre en ce qui concerne la circulation routière et la sécurité des personnes sur la commune. Dans son rapport la commission a établi un certain nombre de propositions qui seront examinées lors d'un prochain conseil municipal :

1- faire respecter la limitation de vitesse (50 km/h) des véhicules sur la D 41 qui traverse le village. Pour cela, plusieurs options peuvent être envisagées (pose de radars pédagogiques de part et d'autre du bourg ; aménagement de ralentisseurs sur la chaussée ou en chicane ; contrôles de vitesse réguliers effectués par la gendarmerie).

2 - créer des passages protégés pour les piétons : un entre la place de la mairie et la rue St Lambert ; un autre entre la rue des Godets et l'entrée du square et un troisième pour traverser la D 41 en face de l'impasse de l'Oseraie.

3 - Aménager (avec éclairage) le chemin de la Cavée pour relier le Bourg au Pont du Coudray. Des devis ont été demandés afin de chiffrer le coût de ces aménagements. S'agissant de la sécurité des personnes, ces travaux devront être envisagés rapidement. (Daniel Blin)

• Antenne relais téléphonique : dans un souci d'information et de transparence, la commune a demandé à la société SFR, d'une part d'envoyer un courrier d'information aux habitants les plus proches du relais (qui sera installé aux abords de la station de traitement des eaux usées à la sortie du village) et d'autre part de tenir une permanence à la mairie pour répondre à vos questions. La date vous sera communiquée prochainement.

• Les travaux de voirie en cours devant la mairie sont effectués dans le cadre de la clause de retenue de garantie du marché suite à des défauts constatés dans la conception de la place. Cela n'engendre aucune dépense supplémentaire pour la commune. Merci pour la patience et la compréhension des riverains.



Actualité municipale (suite)

• Faute de candidats (6 demandes exprimées), la formation au baby-sitting n'a pu être donnée pendant la période des vacances de printemps. Elle était proposée par la commission « Jeunesse » pour un groupe minimum de 12 jeunes sur quatre heures de sujets portant sur la petite enfance. Nous attendons plus de demandes pour la prévoir courant septembre 2001. Se renseigner en mairie.

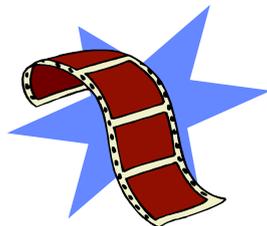
• Une convention va être signée avec l'Ecole de l'Horticulture et du Paysage de Saint Gabriel de Brécy.



Un groupe de jeunes en formation dans la filière paysage sera chargé d'étudier et de réaliser l'aménagement paysager de la place de la mairie. Des chantiers débiteront en septembre aux abords de la stèle des Gallois, des bâtiments et près de l'arrêt de bus. Les jeunes travailleront en collaboration avec M. René. Cette initiative aura pour but d'être à la fois un chantier pédagogique pour les jeunes et, pour la commune, une occasion de bénéficier des compétences de futurs professionnels.

Places... aux jeunes

La Commission Jeunesse et l'Association des Parents d'Elèves de l'école Jacques Texier s'associent à l'opération «Hé...Pathé...Vous» organisée par la cellule CAP'SPORT et le cinéma Pathé Lumière de Caen. Pendant les vacances scolaires, tous les jeunes d'Amayé et leurs accompagnateurs pourront bénéficier de places de cinéma à 2€. Ces séances privées auront lieu le mercredi matin (en général à 10h) au cinéma Pathé Lumière de Caen. La programmation sera affichée le plus tôt possible (dès qu'elle sera connue) à l'école, en mairie et aux arrêts de bus. Le nombre de places étant limité, il faudra réserver au plus vite auprès de la commission jeunesse en indiquant votre choix de films. Prochaines séances : mercredi 6 juillet à 10h00 (Kung Fu Panda 2 et Transformers 3), mercredi 13 juillet à 10h00 (Harry Potter et les reliques de la mort, partie 2 et HOP). Alors «Hé...Pathé...Vous» !



Commission Jeunesse :

Johann Delaunay 06 60 43 08 49

Code de la route – 25 mai 2011

A vos crayons pour cocher la fiche « code de la route » !!!

Les diapositives ont défilé et avec une bonne proportion de réussite, les « pseudo-candidats » ont donné des bonnes réponses. Une dizaine de personnes avaient répondu à l'invitation du CCAS. Fabrice Bécue, responsable de l'auto-école de Ste Honorine du Fay, a explicité, éclairé notre conduite au volant.

En outre, il a fait une synthèse sur les sujets importants comme « comment aborder un rond-point ? », « quels comportements entraînent une perte de points, comment les récupérer ?... », « problème du petit verre en trop ... ». Il est venu gracieusement animer cette rencontre, bien conviviale et à l'issue de cet échange, nous avons partagé gâteaux, cidre et petit rosé bien frais, bus avec modération. (Marie Legoupil)

Notre doyen s'en est allé ...

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de Lucien Duval à l'âge de 90 ans. Doyen de notre village, il fut président du comité des fêtes et adjoint au maire.

Nuisances sonores

Extraits du code général des collectivités territoriales et du code de la santé publique :

« Les propriétaires, gardiens et détenteurs d'animaux à quelque titre que ce soit, sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage. Il est interdit en particulier :

- de jour comme de nuit de laisser un chien dans un enclos sans que son gardien ne puisse à tout moment faire cesser ses aboiements prolongés ou répétés.

- de jour comme de nuit de tenir enfermé à l'intérieur d'un appartement ou dans une maison d'habitation un chien dont le comportement trouble la tranquillité publique. »

« Le contrôle de l'ensemble des bruits de voisinage est de la compétence du maire, au titre de la police générale. »

« Lorsque le bruit de voisinage est lié au comportement d'une personne (ou d'une chose dont elle a la garde), le constat de l'infraction se fait sans mesures acoustiques, « à l'oreille », par un agent assermenté. »

« Est puni de la peine d'amende prévue pour les contraventions de la troisième classe (de 45 € à 450 € le fait d'être à l'origine d'un bruit particulier de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage. »



Pourquoi ce rappel à la loi dans la gazette ? Il ne se passe plus une semaine sans que des plaintes relatives aux aboiements de chiens ne remontent en mairie. Ce fait n'est pas nouveau (voir gazettes 9 et 15), mais l'ampleur prise par ce phénomène n'est plus tolérable. Même si il convient de privilégier la médiation entre voisins (alerter amicalement son voisin sur les aboiements excessifs de son chien, lui suggérer de prendre contact avec un vétérinaire ...), M. le Maire ne fera plus preuve de tolérance envers les propriétaires de chiens troublant l'ordre public.

Spécial budget communal

(3 pages pour tout savoir sur le budget de la commune)

En avril dernier, à l'unanimité, le conseil municipal a adopté le compte administratif de l'année 2010 (bilan de l'année) et voté le budget 2011 (prévisions). Je vais vous en retracer les grandes lignes dans les pages qui suivent.

Le budget 2011 se révèle un budget dit "ordinaire" contrairement aux deux années précédentes pendant lesquelles vous avez pu voir se réaliser l'aménagement de la place de la mairie et la construction de la salle communale qui impliquaient des dépenses et recettes exceptionnelles.

Aujourd'hui la salle est fonctionnelle, elle est régulièrement utilisée par les associations pour diverses activités, par les particuliers (uniquement habitants de la commune) et bien entendu par la commune pour des manifestations ouvertes aux habitants (voeux du maire, réunions publiques, expositions, commémorations ...). Le conseil municipal espère que chacun a pu en mesurer l'utilité et y trouver sa place. Bien entendu tout ceci a un prix à payer (très élevé pour une commune d'un millier habitants). Je ne reviendrai pas sur le coût de construction déjà largement évoqué dans de précédentes gazettes mais sur les coûts de fonctionnement qui ont aujourd'hui une implication directe sur le budget communal. L'annuité de l'emprunt (à long terme) relatif à la construction de la salle et l'aménagement de la place s'élève à 46 767 €. A cela viennent s'ajouter les frais de fonctionnement (eau, électricité, gaz, personnel ...) pour un montant de 4 600 €.

En conséquence, pour faire face à cette nouvelle dépense annuelle d'un peu plus de 50 000 €, le conseil municipal a voté à l'unanimité une augmentation de 2,5 % des taux d'imposition communaux (taxe d'habitation, taxes foncières propriétés bâties et non bâties) ce qui ne représentera cependant que 6 656 € de rentrée fiscale supplémentaire. Pour cela les possibilités d'investissement restent très modestes et le seront dans les années à venir. Et même si le conseil municipal travaille actuellement sur des projets d'aménagement de sécurité et d'aménagement de trottoirs, cela prendra du temps et les dépenses devront s'étaler sur plusieurs exercices budgétaires car il ne sera pas possible d'emprunter davantage ni souhaitable d'avoir systématiquement recours à l'impôt.

D'autre part, suite à la suppression de la taxe professionnelle et à la réforme de la fiscalité, les impôts locaux ont été réaffectés différemment entre les collectivités (régions, départements, communes et communautés de communes). Pour notre commune qui touchait peu de taxe professionnelle ceci s'est avéré avantageux même si nous devons reverser 45 920 € au profit des communes désavantagées (GIR).

J'espère que vous trouverez dans cette gazette les informations financières que vous attendez. Sachez que la commission des finances et le conseil municipal travaillent pour apporter des améliorations dans la commune tout en maîtrisant les dépenses et la pression fiscale. Nous nous tenons à votre disposition pour toutes questions supplémentaires. Bonne lecture !

Martine Delaunay, adjointe chargée des finances

Bilan 2010

Fonctionnement	Recettes	634 144 €	
	Dépenses	557 977 €	Excédent : 76 167 €
Investissement	Recettes	268 007 €	
	Dépenses	258 170 €	Excédent : 9 837 €

Excédent global de clôture 86 004 € réaffecté sur le budget 2011

(Attention, comme indiqué en début d'article, cet excédent exceptionnel est principalement dû au reversement de la TVA concernant les travaux de la salle communale et de l'aménagement de la place de la mairie.)

A noter : des dépenses engagées pour 13 959 €, principalement des travaux de voirie (Moulin de Tous Grains) et un solde d'honoraires à l'architecte chargé des travaux de la place et de la salle communale, seront réglés début 2011 et intégrées au budget 2011.

Comme principales dépenses particulières en 2010, citons :

- Les derniers agencements de la salle communale et de la place ont été réalisés (meubler salle, agencement cuisine, range-vélos, bancs, cendriers).
- Le matériel informatique et téléphonique de la mairie ont été renouvelés et du mobilier d'accueil a été acheté ainsi que des panneaux d'affichage. Mme ORY qui assure désormais l'accueil à la Mairie a été recrutée en mars 2010 à raison de 12 heures semaine .
- A l'école le parc informatique a été renouvelé (subventionné à hauteur de 9 000 €) le lave- vaisselle de la cantine a été remplacé, les salles de la cantine et de la garderie ont été repeintes.
- Une aire de jeux a été créée sur le terrain de sports pour le plus grand bonheur de nos petits et de leurs parents. Coût 5 036 € dont 400 € de subvention.
- L'enrobé des trottoirs à gauche de la Grande Rue a été réalisé ainsi que divers petits travaux nécessaires à l'évacuation des eaux pluviales, coût total 18 704 €. La voirie du Moulin de Tous Grains a été principalement prise en charge par la Communauté de Communes mais une participation d'environ 8 000 € reste à la charge de la commune et sera réglée sur le budget 2011.
- Les services techniques ont été dotés d'une tondeuse et d'un souffleur à feuilles.
- Enfin une stèle commémorant la libération d'Amayé sur Orne a été érigée en l'honneur des Gallois libérateurs, coût de la stèle 1 936 € dont 695 € de subvention.

Budget 2011

FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Charges à caractère général (eau, électricité, petit matériel, fournitures, assurances, entretien, affranchissement, taxes, documentation ...)	173 000 €
Charges de personnel (salaires et charges)	270 800 €
Charges de gestion courantes (subventions, participations ...)	90 100 €
Charges financières (intérêts emprunts)	33 400 €
Virement investissement, dépenses imprévues	80 980 €
Impôts (GIR)	45 920 €
Charge exceptionnelle (compensée par recette exceptionnelle)	14 800 €
TOTAL	709 000 €

Recettes :

Excédent antérieur reporté (en partie)	72 045 €
Produits des services (cantine, garderie, concessions)	79 000 €
Impôts et taxes (taxe d'habitation, taxe foncière, mutation)	296 600 €
Dotations, subventions état et autres collectivités	238 755 €
Autres produits (revenus immeuble, location salle)	7 800 €
Produit exceptionnel	14 800 €
TOTAL	709 000 €

Il est à noter que les efforts réalisés pour maîtriser au quotidien les charges à caractère général et charges de gestion courante sont bénéfiques. En effet, les sommes allouées au budget 2011 pour ces deux rubriques sont inférieures à celle du budget 2010 et ce malgré la hausse, entre autres, des coûts de l'énergie.

- Les frais de scolarité (école, cantine, garderie) sont un poste très important du budget puisque le coût pour la commune avoisine 140 000 € (frais de personnel compris).
- Lors de l'élection du 4ème adjoint, le Maire et les adjoints avaient décidé de réduire leurs indemnités respectives afin de ne pas grever davantage le budget de la commune. Ainsi, dans le même esprit, alors que la population a dépassé les 1000 habitants, les indemnités n'ont pas été révisées.
- Un nouvel effort a été fait envers les associations leur permettant ainsi d'offrir aux habitants des activités diverses et variées.
- Cependant les nouvelles dépenses liées à l'utilisation de la salle communale (4 600 €) viennent aujourd'hui alourdir le budget. Heureusement la location aux habitants de la commune (13 en 2010) a permis une recette de 2 250 €.

Budget 2011 INVESTISSEMENT

Dépenses :

Dépenses imprévues	5 000 €
Opérations patrimoniales	12 500 €
Remboursement emprunts (capital)	28 500 €
Immobilisations (travaux, gros achats)	60 911 €
Dépenses engagées en 2010	13 959 €
Opérations patrimoniales (équilibrées par une recette)	12 500 €
TOTAL	120 870 €

Recettes :

Excédent 2010	9 836 €
Virement du fonctionnement	70 000 €
Produit de cession immobilière (vente terrain antenne)	10 000 €
Opérations patrimoniales	12 500 €
Dotations fonds divers (FCTVA, TLE....)	18 134 €
Emprunts (provision caution)	400 €
TOTAL	120 870 €

Les prévisions d'investissement sont évidemment très limitées cette année (et le seront encore davantage les années suivantes). Voici les orientations du conseil municipal pour cette année.

- Plantations du talus derrière la salle communale (déjà réalisé).
- Réfection de la rue St Lambert et divers petits travaux de voirie.
- Achat d'une remorque pour les services techniques.
- Divers aménagements relatifs à la sécurité et au ralentissement des véhicules sur la grande rue.
- Achat d'un jeu complémentaire au terrain de sports.
- Achat petit mobilier école et archives mairie.
- Provision pour travaux de trottoirs rue des Pommiers (à reporter sur le budget 2012).
- Provision pour réfection terrains de tennis (si obtention de subventions suffisantes).



La Francesco Moser

Annoncé succinctement dans la précédente

gazette, vous savez maintenant que l'association LSAO (Le Sport à Amayé/Orne) reprend l'organisation de cette mythique course de VTT sur notre commune, avec toujours la présence de M. Moser. Au delà d'une seule course comptant pour manche du championnat régional UFOLEP, LSAO souhaite faire de ce dimanche 9 octobre une grande journée du vélo à Amayé avec 4 parcours supplémentaires (Family (12 km), Bleu (25 km, dénivelé de 500 m), Rouge (35 km, dénivelé de 700 m) et Noir (50 km, dénivelé de 1150 m)). Pour mener à bien ce vaste projet, LSAO recherche des bénévoles pour la gestion des parkings, des carrefours, etc ... N'hésitez pas à contacter Christophe Forant au 02 31 23 83 24 ou par mail : contact.lsa@gmail.com. Par avance merci !

Gais Lurons

Après trois années consacrées à l'organisation de manifestations très appréciées (le pique-nique au stade et ses plus de 200 convives, les feux de la Saint Jean, la réfection des deux lavoirs, les décors de Noël), nous avons décidé, pour des raisons professionnelles, de mettre fin à cette belle aventure. Un grand merci à tous ceux qui nous ont soutenus, vous étiez nombreux et sans vous rien n'aurait été possible ! Peut-être que d'autres prendront la relève ...

Les Gais Lurons (Linda et Pascal Brustier, Natou et Didier Lucas).

Auberge du Pont du Coudray

Reprise des soirées jazz et rétro avec l'orchestre ODJ les vendredis 20 mai, 1^{er} juillet, 22 ou 29 juillet et 16 septembre à partir de 20h. Le menu est à 24 € (apéritif, entrée, plat, dessert, ¼ de vin et café).
Réservation de votre table au 02 31 80 53 55



Opération tranquillité vacances

La gendarmerie d'Evrecy vous propose de patrouiller régulièrement devant votre domicile lorsque vous êtes partis en vacances. Pour cela il suffit de lui communiquer sur papier libre les informations suivantes : nom, prénom, adresse précise de la résidence à surveiller, particularités à signaler (alarmes, chemins d'accès masqués ...), dates de l'absence, personnes à aviser (numéro de téléphone). N'hésitez pas à faire appel à ce service sécurisant !



L'été s'est invité, les vacances arrivent et tout au long de l'année, ensemble, nous avons vécu de beaux moments.

Vous avez répondu nombreux à la soirée du 9 avril où nous avons partagé un bon couscous, dansé, discuté entre amis; chacun a puisé dans ce moment de convivialité un temps de chaleur et de connivence.

Le 21 mai : 21 doublettes au stade, ils sont venus nombreux d'Amayé et d'ailleurs participer cordialement au concours de pétanque.

Le soleil au rendez-vous tout l'après-midi, les visiteurs de passage ont regardé les concurrents s'affronter et beaucoup ont fait une petite pause rafraichissante au stand.

Le 28 mai, à l'initiative du comité des fêtes et en partenariat avec l'APE, une cinquantaine d'enfants sont venus réaliser, à la Maison des Tilleuls, une composition fleurie pour la fête des mamans (quelques enfants en photo ci-dessus). Delphine, l'animatrice de l'atelier « initiation à l'art floral », assistée de 4 « mamies », a dirigé avec compétence et jubilation cette classe improvisée de jeunes artistes. Quelle belle matinée!

Pour clore la saison, nous vous proposons 2 rendez-vous :

le 9 juillet, une journée à Saint Vaast la Hougue (en covoiturage), avec le club de randonneurs : rando à Tatihou avec visite guidée et repas sur l'île et rando à la Hougue. Si vous êtes intéressés, contacter Mauricette Blin Tél : 02 31 26 78 48.

le 27 août, Versailles dont vous avez eu les infos dans vos boîtes aux lettres.

Encore merci pour votre participation à nos activités. Le Comité des Fêtes vous donne rendez-vous en septembre. Sans vous, rien n'est possible. Bonnes vacances à tous ! (Michel Hantraye 02 31 80 58 84)



APE

La kermesse de l'école, organisée par l'APE (association des parents d'élèves) en partenariat avec l'école Jacques Texier, aura lieu le samedi 25 juin. Au programme : spectacle des enfants (10h30, salle communale), repas suivi d'une

grande kermesse (à l'école). Pêche à la ligne, palets, chamboule-tout, tombola, maquillage, promenade à poney Tous les grands classiques seront au rendez-vous avec de nombreux lots de valeur à gagner (baptême de l'air, entrées pour des zoos, la piscine ou des musées, ballon de foot dédié par les joueurs du stade Malherbe ...). Sans oublier un concours enfants de décoration de lunettes pour les garçons et de loupes pour les filles ! Vous êtes tous chaleureusement conviés à cette fête communale, que vous ayez des enfants scolarisés à l'école ou non.

A noter : vous avez pu trouver les bulletins de réservation pour le repas dans le cahier de liaison de votre enfant, ils sont à remettre à son enseignant pour le vendredi 17 juin. Vous pouvez également retirer ces bulletins au Panier Sympa. Menu : apéritif, poulet basquaise ou assiette anglaise, verre de vin, fromage, dessert, 12 € par adulte, 7 € par enfant. Merci pour votre participation ! (contact : apeamayesurorne@hotmail.fr).

D'autre part, l'APE tenait à saluer l'initiative couronnée de succès du comité des fêtes « un bouquet pour la fête des mères » le samedi 28 mai. Merci également aux parents qui ont participé à la collecte des lots pour la kermesse et enfin, merci à tous les parents qui ont acheté les sacs de courses illustrés par les enfants de l'école.

Mairie :

Accueil par Mmes HOMMET et ORY, lundi (10h-12h), mercredi (9h-12h), jeudi (16h-19h) Tel : 02.31.80.54.49 Fax : 02.31.30.22.05 N° d'urgence : 06 45 17 47 56 Mail: mairie-amaye-surorne@wanadoo.fr ou par courrier (boîte aux lettres derrière la mairie)



Cant'Amay

Réservez dès maintenant dans vos agendas le vendredi 24 juin, 20h30, pour venir applaudir la chorale Cant'Amay à l'église d'Amayé. Un concert en deux parties avec intermède musical. Entrée libre.

Panier sympa

Suite à une erreur dans une précédente gazette, veuillez noter que le numéro de téléphone du panier sympa est le 02 31 43 76 22